



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de septembre à vingt-heures, le Conseil Municipal de Sainte Mesme légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle COPETTI, Maire.

PRESENTS :

1. Madame Isabelle COPETTI
2. Madame Sylvie MARGOT
3. Madame Hélène CHEVALIER
4. Madame Charlotte ROUSSELOT
5. Madame Elise MANDON TAKACS
6. Madame Agnès MUNOZ
7. Monsieur Franck MANDON
8. Monsieur Alain DESCROIX
9. Monsieur Éric FREITAS

ABSENT EXCUSÉ : M. Christophe VANHOVE,

ONT DONNÉ POUX VOIR : M. Franck LAHITTE à M. Franck MANDON, Mme Gabrielle THOMAS à Mme Agnès MUNOZ, M. Jean BERGOUNIOUX à Mme Isabelle COPETTI et M Jean-Pierre DOGNON à Eric FREITAS.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Eric FREITAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers en exercice : 14	Date de convocation : 09/09/2022
Présents : 9	Date de transmission préfecture : 20/09/2022
Votants : 13	Date d'affichage : 22/09/2022

DCM N° : 2022/21

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de créer un poste pour les besoins du service technique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- **Dit** que la dépense est inscrite au chapitre 12 du budget communal,

Le Maire,
Isabelle COPETTI

